

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
 DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11
 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abon-
 nement
 un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 MM. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annon-
 ces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à			
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOI	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 30 Mars 1876

S'il faut en croire les violents et les hommes de parti pris du côté gauche, la majorité de la Chambre des députés n'est pas disposée à renoncer de sitôt à annuler les élections de ses adversaires et à ouvrir des enquêtes sur les faits de l'administration. Le *Rappel* publie triomphalement la liste des élections que ses amis contestent et se proposent d'invalidier.

Les députés attaqués sont : MM. Chancel, à Briançon (Hautes-Alpes); baron de Ladoucette, à Vouziers (Ardennes); Aclouque, à Foix (Ariège); Conédo d'Ornano, à Cognac (Charente); Gavini, à Corte (Corse); Veillet, à Loudéat (Côtes-du-Nord); Vitalis, à Lodève (Hérault); Lachambre, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); de Miramon-Fargues, au Puy (Haute-Loire); de Bourgoing, à Cosne (Nièvre); Léon Chevreau, à Beauvais (Oise); Achille Adam, à Boulogne (Pas-de-Calais); Keller, à Belfort (Haut-Rhin), de Perrochel, à Mamers (Sarthe); de Boigne, à Thonon (Haute-Savoie); Lebourgeois, à Dieppe (Seine-Inférieure); marquis de la Rochejacquelein, à Bressuire (Deux-Sèvres), et du Demaine, à Avignon (Vaucluse). Sur ces 19 élections, les bureaux proposent dès maintenant l'invalidation de 6 : celles de MM. Aclouque, Gavini, Veillet, Vitalis, de Perrochel et de la Rochejacquelein.

Tous les conservateurs et tous les amis du gouvernement parlementaire doivent désirer que cette tendance, dont nous avons signalé avant-hier les graves périls, se modifie promptement.

Les bonapartistes veulent nous pousser et nous enfoncer dans une ornière, au fond de laquelle la France se trouverait acculée à l'empire ou à la démagogie : ils disent que la France désolée, terrifiée, les préférerait encore aux revenants de 1793 ou de la Commune. Dans une telle situation on ne saurait trop blâmer l'attitude prise depuis quelques jours par la Chambre des députés, qui risquerait de tomber dans le piège si elle n'était pas avertie par des voix indépendantes.

Après tant de révolutions, sauvons au moins les principes de liberté et les principes religieux, aussi menacés par la démagogie que par l'empire.

Voici d'excellentes réflexions que nous empruntons au *Moniteur universel* :

Un fait est à remarquer, c'est que toutes les élections contestées appartiennent aux bonapartistes et aux conservateurs de droite. Dès lors, comme nous l'avons déjà fait observer, c'est la majorité qui poursuit les épurations électorales, et qui s'abandonne à la tendance de ne trouver bien qu'elle-même et de ne trouver mal que ce qui se passe chez les autres. En d'autres termes, la majorité de la Chambre des députés se livre naïvement à la conviction qu'il n'y

a d'élections sincères que les élections républicaines, et que toutes les autres doivent être nécessairement entachées de pression administrative ou dues à des influences illicites.

Rien ne saurait mieux démontrer, selon nous, la profonde inexpérience de la nouvelle Chambre. Sur cette pente, elle donne un spectacle de mœurs politiques qui, croyons-nous, est sans précédent. Jusqu'ici, les contestations d'élections étaient avant tout l'œuvre des minorités. Sous l'empire par exemple, on conçoit l'intérêt qu'avait le groupe républicain à contester le plus grand nombre possible d'élections dans les rangs de la majorité. Le but de la campagne était en effet de démontrer que le gouvernement impérial exerçait une action abusive sur le suffrage universel, et chaque élection invalidée constituait une victoire importante pour la minorité.

Aujourd'hui, les rôles sont absolument intervertis. Les députés non républicains et les constitutionnels forment une minorité d'environ 430 voix, et c'est la majorité, une majorité écrasante, qui descend à contester leurs élections, en les poursuivant quelquefois sans justice, presque toujours sans dignité. On suppose non-seulement des pressions administratives ou cléricales, mais jusqu'à des sortes de pressions atmosphériques, c'est-à-dire purement imaginaire, pour expliquer l'insuccès de tel ou tel candidat républicain et invalider l'élection de son concurrent plus heureux. Et tout cela se débite sérieusement, avec emphase, et il faut que nous autres, conservateurs libéraux, nous nous inclinions devant cette logomachie, sous peine de trahir les intérêts de la République !

Franchement, nous n'y pouvons que faire. Notre avis est que les vérifications de pouvoirs n'ont déjà que trop duré, et qu'on ne devrait invalider que les élections où la majorité est matériellement incertaine.

L'article précédent était écrit quand nous avons appris qu'une quatrième élection bonapartiste venait d'être invalidée : c'est celle de M. Gavini, député de la Corse et ancien préfet du Lot. Le motif qui a dirigé la Chambre a une gravité exceptionnelle.

Il y a, paraît-il, dans la circonscription de M. Gavini, comme dans tout le reste de la France, un comité bonapartiste qui rayonne plus ou moins sur toutes les communes de l'arrondissement, et qui n'hésite devant aucun moyen, pendant la période électorale, pour assurer le triomphe de ses candidats. Ce comité, formé à l'époque de l'élection de M. Rouher, n'existait plus en fait, s'il faut en croire M. Gavini, au mois de février dernier; mais, quoique n'existant plus, il avait encore un président qui a lancé en son nom une proclamation séditieuse où le vote de déchéance de l'empire était qualifié de « vote sacrilège qui a jeté la stupeur dans le pays. » Le concurrent de M. Gavini, l'honorable M. Limperani, qui avait pris part à ce vote, était représenté par la proclamation bonapartiste comme un factieux dont la conduite, honteuse pour la Corse, méritait un châtement exemplaire, et le comité concluait en

affirmant que l'Empire serait bientôt rétabli, malgré les décisions de l'Assemblée Nationale.

M. Gavini s'est défendu avec une grande énergie ; mais tous ses efforts ont été inutiles. Nous comprenons et nous plaignons la situation de M. Gavini qui a laissé de bons souvenirs parmi nous. Au moins lui, en sa qualité d'ami personnel de l'ex-famille Impériale, a des raisons pour être bonapartiste. Mais combien d'autres ne peuvent pas en dire autant !!

Notre blâme contre le système exagéré des enquêtes ordonnées sur diverses élections par la Chambre des députés, ne doit pas nous empêcher de reconnaître que la *République française* a parfaitement raison quand elle déclare ce qui suit :

Les bonapartistes, nous le savons aujourd'hui, n'acceptent les enquêtes avec tant de colère que parce qu'ils s'attendent à ce qu'on va découvrir qu'ils ont usé partout des mêmes moyens : ils ont peur qu'on apprenne aux vrais paysans de France qu'ils leur ont toujours menti effrontément.

Les paysans de France auraient pu être édifiés autrement que par ces moyens trop peu parlementaires suivant nous ; mais il est incontestable qu'on va avoir la preuve que c'est par les mensonges les plus odieux et par les calomnies les plus grossières que les bandes bonapartistes, recrutées et soudoyées pour parcourir les campagnes, se sont emparées parfois de l'esprit des populations auxquelles on annonçait le retour de l'Empire... pour le 15 mars ou le 1^{er} avril. Les paysans qu'on a ainsi trompés et baffoués comprennent et comprendront davantage de jour en jour, qu'on les a pris pour des dupes... et pour de niais, en leur faisant nommer des députés qui sont les ennemis de la Constitution.

On lit dans la France :

Le 44^e bureau, qui avait réservé son vote, a nommé lundi son commissaire dans la question de l'amnistie. M. Claude a été élu contre M. Clémenceau. Les impérialistes, par l'organe de M. Paul de Cassagnac, ont déclaré qu'ils votaient pour un partisan de l'amnistie, pour que la question arrivât entière devant l'Assemblée.

Tous les journaux sans exception donnent la même nouvelle. On suppose bien que nous n'allons pas insister sur sa signification. Agiter l'opinion, effrayer les conservateurs en fouillant dans le sang et la boue de la Commune, tel est le plan bonapartiste qui se déroule de plus en plus sous nos yeux.

Ajoutons que dans tous les bureaux l'attitude des bonapartistes avait été, samedi, la même que celle de M. Paul de Cassagnac.

Les conservateurs ne se laisseront pas prendre à ce rôle de propagateurs de la peur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 mars.

Le *Journal des Débats* apprécie en ces termes l'invalidation de l'élection de M. Haentjens, député bonapartiste :

Les amis de M. Haentjens ont cru pouvoir, dans la Sarthe, soutenir la candidature bonapartiste en répandant, en publiant, en placardant sur l'état politique de la France, les renseignements les plus faux et les plus propres à fausser les esprits.

On se rappelle l'effarement que les bonapartistes ont affecté après les élections du 20 février, et la manière dont quelques journaux parisiens ont exploité cet effroi artificiel pour le tourner en terreur. C'a été bien autre chose encore en province ! Au Mans, on a raconté que tout le Midi était insurgé, que les églises étaient saccagées, qu'on massacrait les prêtres, que la Commune renaissait partout ; on a fait appel aux paysans contre les ouvriers, en représentant les uns comme des victimes destinées à payer les dépenses des autres dans les villes ; on a fomenté les haines de citoyen contre citoyen, et poussé à la guerre civile. En vérité, tout cela dépasse la mesure des écarts de langage auxquels il faut bien se résigner dans les luttes électorales.

M. Haentjens, présent à la séance, mais indisposé, a confié sa défense à M. Jolibois : la défense était trop difficile ! M. Jolibois s'est contenté de dire que les manœuvres qu'on reprochait à M. Haentjens ou à son parti n'avaient pu avoir aucune influence sur le résultat de l'élection. Alors, pourquoi les avoir commises ? Il a dit que c'était se faire une pauvre idée de l'esprit des électeurs que de les croire sensibles aux allégations de certains journaux ; mais n'est-ce pas s'en faire une idée plus injurieuse encore que d'avoir imaginé ces allégations et de s'en être servi ; et s'en est-on servi avec l'idée qu'on ne serait pas cru, ni écouté ? La cause était mauvaise, et l'adresse de parole de M. Jolibois ne suffisait pas à la gagner. Quelques paroles de M. Berlet ont suffi pour la ramener à ses véritables termes. La Chambre a été plus sévère que la commission, car la majorité de la commission ne concluait pas à l'invalidation, et l'invalidation a été prononcée par 288 voix contre 168.

Nous croyons que le *Journal des Débats* se laisse trop dominer par ses opinions anti-bonapartistes, fort recommandables sans doute, mais qui ne permettent pas cependant d'applaudir à tous les coups de force et de majorité. En Angleterre et dans tous les pays libres, on a un tel respect pour le suffrage du pays qu'il est excessivement rare d'assister à un débat contre la validité d'une élection.

Revue des Journaux

Gazette du Languedoc,

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés au cours de la discussion

soulevée par l'élection de M. de Mun, M. Gambetta a dit : « Il ne s'agit pas, à propos de la vérification des pouvoirs, de jeter à la face de ses contradicteurs qu'ils ont juré la ruine du clergé national. Quand nous parlons du parti clérical, nous ne nous adressons ni à la religion, ni aux catholiques sincères, ni au clergé national. »

Ces trois expressions sont significatives. Et d'abord, il importe de connaître l'origine :

L'expression de « clergé national » date de 1789. C'est à la Constituante qu'elle prit naissance. Elle eut pour pères les jansénistes accouplés aux philosophes pour cet enfantement. A peine née, elle donna naissance à son tour à la Constitution civile du clergé, laquelle est restée l'idéal des ennemis du catholicisme et des hommes d'Etat politiques, qui n'ayant pas de religion, conçoivent une sorte de religion asservie à l'Etat et bonne seulement à servir d'instrument de règne. C'est parce qu'il rêvait un clergé national, à l'instar du clergé russe ou du clergé anglican, dont il avait l'ambition d'être le pontife, que Napoléon Ier s'empara de Rome et emprisonna Pie VII à Savone. D'abord, à Fontainebleau ensuite. Ce rêve a été repris plus tard par Napoléon III, et c'est pour en rendre la réalisation possible qu'il favorisa la spoliation de la papauté temporelle par l'Italie. Il ne l'a jamais avoué hautement sans doute; mais ceux qui sont tant soit peu au courant des intrigues de son règne n'ignorent pas qu'il y a eu dans les dix dernières années de l'empire deux ou trois tentatives schismatiques dans ce but, qui toutes échouèrent du reste devant la fidélité de l'épiscopat à la chaire de Pierre. Si elles avaient pu réussir, le clergé français aurait cessé d'être apostolique et romain, pour devenir national.

C'est aux tristes souvenirs du second empire que M. Gambetta a emprunté l'appellation de « catholiques sincères. » Avant la campagne d'Italie, avant la fameuse brochure sur les jardins du Vatican, elle était inconnue. C'est l'empereur Napoléon III qui l'inventa et qui chargea le Constitutionnel de la propager. Elle était destinée à qualifier les catholiques indifférents, accommodants, tous prêts à se résigner à la spoliation de la papauté et à la déchéance de son pouvoir temporel. Par cela même elle équivalait à un éloge dans la pensée de son inventeur.

Le mot clérical date aussi seulement du second empire et a également une origine bonapartiste. Ce fut M. Mocquard qui le trouva, dit-on, et qui fit comprendre à Napoléon III l'importance de cette arme de guerre contre le catholicisme. Le Constitutionnel, cette fois encore, le prononça le premier. Mais le Constitutionnel n'était guère lu que dans le monde officiel, et l'empereur tenait beaucoup à ce que ce mot de passe pénétrât dans la foule et prit place dans l'argot des cabarets. Le Siècle reçut donc commission de le répandre. Le Siècle, pour sauvegarder son droit de vivre, avait dû se mettre secrètement aux ordres du gouvernement impérial. M. Havin allait régulièrement recevoir le mot d'ordre aux Tuileries. Il lui avait été permis de conserver des dehors démocratiques, une apparence républicaine, à la condition qu'il mangerait chaque jour du prétre. Vers 1860, il reçut de plus l'ordre de donner la chasse au parti clérical, ordre qui fut loin de lui être déplaisant, puisqu'il flattait ses haines anticatholiques.

L'empire n'est plus, mais ses mots de passe contre le catholicisme lui ont survécu. S'il les mit en avant comme un dérivatif, pour détourner l'attention des républicains de l'empire, en leur donnant une autre victime à dévorer, il réussit dans son calcul.

Journal de Paris

La gauche républicaine s'est réunie dans son local ordinaire du boulevard des Capucines, sous la présidence de M. Jules Ferry. Si nous en croyons le procès-verbal qui a été communiqué aux journaux du parti, la réunion aurait décidé de déposer sans retard un projet de loi tendant à l'abrogation de la loi de 1874 sur la nomination des maires et au rétablissement de la loi de 1871.

La loi de 1874, actuellement en vigueur, confère au gouvernement le droit de nommer les maires et adjoints dans toutes les villes et communes de France, sans l'astreindre absolument à les prendre parmi les membres du conseil municipal.

La loi de 1871, que l'on voudrait remettre en vigueur, était ainsi conçue :

Le conseil municipal élira le maire et les

adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les maires et adjoints ainsi nommés seront révocabiles par décrets.

Les maires destitués ne sont pas rééligibles avant une année.

La nomination des maires et adjoints aura lieu, provisoirement, par décrets du gouvernement dans les villes au dessus de 20,000 âmes et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement quelle qu'en soit la population.

Ils seront pris parmi les membres des conseils municipaux.

Tel est l'article 9 de la loi du 14 avril 1871.

Cet article, a passé, on s'en souvient peut-être encore, quoique ces temps soient déjà bien loin de nous, par diverses péripéties.

Dans le principe, l'article 9, tel qu'il était présenté par la commission, décrétait que dans les communes au dessous de 6,000, le conseil municipal élirait le maire et les adjoints. Il n'était pas question des autres villes et communes, la nomination de leurs maires et adjoints restait conférée au pouvoir exécutif.

Sur la proposition de M. Lefèvre-Pontalis, l'Assemblée nationale décida, dans la séance du 8 avril, qu'il n'y avait pas lieu de fixer une limite et que toutes les communes, quel que fût le chiffre de leur population, auraient le droit de choisir leur maire et leurs adjoints.

Mais, M. Thiers, alors président de la République, ne l'entendait pas ainsi. Le libéralisme de la Chambre l'effraya; il monta séance tenante à la tribune et demanda à l'Assemblée de revenir sur son vote, déclarant qu'il ne pouvait pas se charger du maintien de l'ordre dans ces conditions-là.

M. Thiers demandait que, par un article additionnel, la nomination des maires et adjoints fût provisoirement conservée au gouvernement dans les villes ayant plus de 20 mille habitants et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, quel que fut le chiffre de la population.

La Chambre se rendit au désir de M. le président de la République et vota l'article additionnel.

L'article 9 se trouva alors définitivement rédigé dans les termes que nous avons cités plus haut.

Gazette de France.

Les radicaux demandent la suppression du budget des cultes : une proposition a été déposée, dans ce sens, à la Chambre des députés; les journaux du parti la soutiennent naturellement de tous leurs arguments.

Ces arguments ne sont pas neufs, on le comprend. Les adversaires du budget des cultes, n'osant pas avouer les raisons véritables qui les poussent à en demander la suppression, se bornent à dire que le culte étant un intérêt qui relève de la conscience individuelle, c'est aux individus à soutenir, par leur seule initiative, le culte qui a leurs préférences; ils ajoutent, en second lieu, qu'il y a une injustice flagrante à obliger les adeptes d'une religion à contribuer aux dépenses d'un culte qui est contraire à leurs convictions et à leur conscience.

Il ne nous semble pas nécessaire, présentement, de discuter ces assertions. Admettons pour un moment, que les frais d'un culte doivent être supportés exclusivement par les adeptes de ce culte, il n'en est pas moins vrai qu'aucune majorité, aucun gouvernement n'a le droit, en France, de supprimer le budget du culte catholique.

Ce n'est pas à titre gracieux, en effet, que l'Etat pourvoit, dans notre pays, aux frais du culte catholique; en le faisant, il s'acquitte, dans toute la rigueur du terme, d'une dette.

Les catholiques français avaient pourvu, dans les siècles passés, aux frais du culte, par de larges dotations. Ces dotations, qui constituaient une propriété aussi inviolable que n'importe quelle autre, les radicaux de 1792 s'en sont emparés au mépris de tout principe et de toute justice.

Quand, plus tard, le culte a été rétabli, l'Etat s'est engagé solennellement par le Concordat à pourvoir aux frais du culte et au traitement du clergé, à titre d'indemnité, pour les biens confisqués et dont l'Eglise consentait à ne plus réclamer la restitution.

C'est-là un engagement bi-latéral, un contrat synallagmatique, qu'il ne dépend pas d'une seule partie d'anéantir.

Si l'Etat veut le supprimer, qu'il restitue à l'Eglise ses propriétés ou un capital représentatif de la valeur de ces propriétés, ou des titres de rente représentatifs de ce capital.

Le budget du culte catholique est une dette, et l'Etat n'est pas plus en droit que les parti-

culiers de se soustraire au paiement de ses dettes.

Journal des Débats.

Bien que la question de savoir si la souveraine de l'Angleterre portera le titre de reine ou celui d'impératrice ne nous regarde en aucune façon et nous soit parfaitement indifférente, nous sommes entraînés à en dire quelques mots, après la dernière discussion du Parlement où elle a été présentée sous un aspect entièrement nouveau. Pour s'être fait bénévolement le courtisan et l'esclave d'une royale fantaisie, M. Disraëli a compromis sa propre position plus qu'il n'aurait pu le faire par aucune discussion politique, et il vient, de plus, de compromettre gravement les relations de l'Angleterre avec une grande puissance à la fois européenne et asiatique, c'est-à-dire la Russie.

La loi a été définitivement votée jeudi soir dans la Chambre des Communes; il reste à savoir ce qu'elle deviendra dans la Chambre des Lords, dans le Sénat. Mais si jamais le mot proverbial de Pyrrhus a été applicable, il l'est à cette victoire du ministère anglais. L'autre semaine, la majorité avait été de 140 voix; cette fois, elle a été de 75, et le résultat du vote n'a été salué que par les applaudissements de l'opposition. M. Gladstone, qui a donné sa démission de chef de parti, mais qui fait des rentrées léonines dans les discussions et en prend d'emblée la direction; M. Lowe, avec sa verve puissante et mordante; ces deux anciens maîtres des débats parlementaires ont mis à nu sans rémission la vanité, la puérité, et aussi le danger de ce caprice personnel qui s'est forcément transformé en affaire d'Etat. L'attitude de l'immense majorité de l'opinion publique en Angleterre est celle d'un blâme sévère, et nous ne faisons qu'en traduire l'expression.

M. Disraëli, que nous plaignons profondément, a commis depuis un mois maladresse sur maladresse. Au début, il a refusé de dire quel serait le titre d'impératrice. Puis, quand il a vu l'effet malheureux produit dans le public par cette innovation, il a déclaré que la reine resterait reine en Angleterre et ne serait impératrice que dans l'Inde. C'est ce que M. Lowe a appelé cruellement la méthode théologique du développement, et ce qu'un autre orateur a comparé aux expositions successives d'une lanterne magique. Le malheureux premier ministre se défendait, mais reculait pied à pied jusqu'au bout du fossé, et, réduit à l'extrémité, il a laissé échapper la plus forte indiscretion et la plus compromettante imprudence que pût se permettre un chef de gouvernement.

Voyant que tous ses arguments de fantaisie ne faisaient aucune impression, M. Disraëli a tout d'un coup démasqué d'autres batteries et a déclaré que l'objet de la loi qui devait conférer le titre d'impératrice à la reine d'Angleterre était de lui donner un titre égal à celui de l'empereur de Russie, dont la domination, s'étendant de plus en plus dans l'Asie, menaçait les puissances anglaises dans l'Inde. La Russie a conquis la Tartarie, ce berceau des hordes barbares qui ont fait en Orient et en Occident la conquête du monde; on le sait maintenant dans l'Inde, on entend la marche des Russes, on les voit venir. Il y a péril en la demeure, il faut se mettre sur la défensive aux yeux des masses populaires de l'Inde; il faut opposer à un empereur une impératrice.

Cette déclaration inattendue a jeté dans la Chambre une sorte de stupeur qui s'est répétée le lendemain dans le public. Bien que, selon l'usage, la discussion dût être close après le discours du premier ministre, elle a été reprise par plusieurs orateurs, entre autres par M. Lowe, qui a donné de véritables coups de bélier dans la charpente ministérielle. C'est la première fois que l'Angleterre avoue devant le monde entier la terreur que lui inspirent les progrès de la Russie dans l'Asie et les alarmes qu'elle ressent pour sa domination dans l'Inde. M. Lowe dernièrement a été très blâmé pour avoir osé dire que l'Angleterre avait failli perdre un jour. Il l'a répété dans cette nouvelle discussion, et M. Disraëli l'a confessé encore plus ouvertement par son imprudente déclaration. Pour défendre une cause pitoyable et un enfantillage ridicule, le premier ministre de la Grande-Bretagne, à bout de raisons et ne sachant plus où donner de la tête, s'est jeté dans des indiscretions qui feront le tour de l'Europe et du monde. Non seulement il révèle à tous les princes et à tous les peuples d'Asie que l'Angleterre a peur, mais il se met

avec une légèreté sans égale en antagonisme avoué et public avec la Russie.

Toute cette triste affaire a jeté dans le public un vif mécontentement, qui se fait jour aussi pour la presse. Ce n'est pas seulement le ministère qui est atteint, c'est le vieux sentiment d'attachement à la royauté qui est ébranlé. Encore une fois, cela ne nous regarde pas; c'est l'affaire des Anglais de se donner un empereur et une impératrice si cela leur convient. Mais ce serait une illusion de croire que le titre ne servira que pour l'Inde; il sera bien vite acclimaté par les courtisans. Il passera des gens de maison aux chambellans, des antichambres aux salons; puis, de là à la presse agréable, puis au langage parlementaire, puis aux enseignes des fournisseurs de la cour, puis aux brevets, et un jour à la monnaie; et le vieux nom national de roi et de reine finira par aller au musée des souverains. Nous ne pouvons que répéter à nos voisins : « Vous en voulez, grand bien vous fasse, et meilleure chance que nous ! »

JOHN LEMOINNE.

Chronique locale et méridionale.

Le Moniteur universel, du 27 mars, contient la lettre suivante :

Paris, le 25 mars 1876.

Monsieur le directeur,

J'ai lu dans votre journal une étude pleine d'intérêt sur les assurances contre l'inondation. Après avoir fait appel à toutes les données de la science pour prévenir les désastres, soit par les barrages, les réservoirs et l'endiguement des rivières, soit par les observations météorologiques, l'auteur de ce travail constate que le caractère des pertes résultant de l'inondation rentre dans les conditions normales du contrat d'assurance. Il fait remarquer avec une grande justesse que l'irrégularité et la longue périodicité des inondations laissent un temps suffisant à l'assureur pour la capitalisation des primes et la sécurité du fonds social.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le directeur, que l'assurance n'est pas, à mon avis, le seul remède efficace en faveur des propriétaires riverains.

En 1874, la grêle ayant ravagé une partie du département du Lot et des départements voisins, je soumis à l'Assemblée nationale, dans la séance du 1^{er} juillet, une proposition ayant pour but d'augmenter les secours donnés par l'Etat aux victimes de la grêle, de l'inondation, de l'incendie et de tous autres sinistres. J'étais frappé de cette pensée que le fonctionnement des compagnies d'assurances ne devait pas dispenser l'Etat d'une intervention plus étendue et plus sérieuse que par le passé. En conséquence, je demandai : 1^o que, au lieu d'un centime additionnel sur les contributions foncière, personnelle et mobilière alloué au ministère de l'agriculture et du commerce pour pertes matérielles et événements malheureux, l'allocation fût élevée à trois centimes; 2^o qu'il fût perçu deux centimes additionnels sur les contributions foncière et personnelle mobilière au lieu d'un centime, et six centimes sur la contribution des portes et fenêtres au lieu de trois, pour les décharges et réductions d'impôt, remises et modérations visées par le paragraphe 8 du chapitre 5 du budget des dépenses sur ressources spéciales du ministère des finances.

Ma proposition fut repoussée par la commission du budget, qui exposa dans son rapport que le budget ne devait pas mettre les contribuables à l'abri des malheurs, même fortuits. Cet argument ne tombe-t-il pas, devant ce fait même, que le budget contient précisément des crédits établis, pour cet usage, par les lois du 1^{er} mai 1822 et du 22 décembre 1826, et que je proposais seulement l'accroissement de ces crédits, afin que l'Etat pût distribuer 13 ou 14 millions au lieu de cinq environ ?

Un autre argument me fut opposé par plusieurs de mes collègues de l'Assemblée nationale. Ils me disaient que le grêle affectait surtout les départements du Midi et que ma proposition semblait viser un intérêt particulier. L'immensité des malheurs causés, il y a quelques jours, par l'inondation de la Seine, répond à cette critique, puisque ma proposition s'appliquait aussi bien à l'inondation qu'à la grêle.

Je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien publier ma lettre. Non-seulement je prends la liberté d'appeler sur elle la bienveillante attention de votre collaborateur qui traite la question des inondations, mais je serais heureux que mon projet pût être repris par un membre du Sénat ou de la Chambre des députés.

Agréé, etc.
A. PAGÈS DUPONT,
Ancien député du Lot.

MONUMENT POUR LES MOBILES DU LOT

M. Guiraudies-Capdeville, ex-commandant de la mobile du Lot, président de la commission instituée pour l'érection d'un monument en mémoire des enfants du Lot morts dans la dernière guerre de 1870-1871, a reçu les deux lettres suivantes qu'il a bien voulu nous communiquer :

Troyes, le 26 mars 1876.

Monsieur et cher Commandant,

J'ai conservé le meilleur souvenir du 70^e régiment de la Mobile du Lot. Le dévouement de vos compatriotes, dans les circonstances de guerre les plus difficiles, a été complet; et je comptais sur vous tous.

Veuillez me dire quand votre souscription sera ouverte, et m'adresser l'historique qui a été fait de votre campagne; je le joindrai à mes documents.

Agréé, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Général DE JOUFFROY.

Paris, 25 mars 1876.

A MM. les présidents de la commission des anciens officiers de mobiles et de mobilisés du Lot.

Messieurs,

Je me hâte de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 mars, et de l'exemplaire du procès-verbal de la réunion des anciens officiers de mobiles et de mobilisés du Lot.

Je ne suis on ne peut plus reconnaissant de la marque de souvenir que m'ont donnée mes anciens compagnons d'armes et mes compatriotes, en m'accueillant parmi eux comme membre d'honneur de leur commission. Je les prie de vouloir bien agréer mes remerciements et l'expression de ma très vive sympathie pour l'œuvre pieuse et patriotique qu'ils ont entreprise et à laquelle je m'associe de tout cœur.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, messieurs, que je suis, ici, entièrement à votre disposition et que je serais heureux si vous pouviez me donner l'occasion de joindre à ma qualité de membre d'honneur, celle de membre agissant dans l'intérêt de l'œuvre.

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués.

Général L. DE COLOMBE.

Les examens des candidats aux bourses dans les lycées, collèges et au Prytanée militaire, auront lieu le jeudi, 6 avril prochain, à 8 heures du matin, dans une des salles du Lycée.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE.

Une bourse entière a été accordée au jeune Reynes de Cahors. Le père, brigadier de gendarmerie, est décédé en laissant trois enfants.

L'examen des aspirantes au brevet de capacité a eu lieu lundi.

Sur 50 inscrites, 18 ont été reçues : MM^{les} Mercier, Prunieras, Bonneval, Uoal, Bergougoux, mention bien; St-Sébe, Aly, Manpomé, Cobaynes, Redon, Roudery, Soubirou, Rodes, Pechméza, Cordonnier.

Sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, ont été nommés, par arrêté préfectoral : M. Loumet, instituteur à Rouffillac; M. Lalaurie, instituteur-adjoint à Souillac.

Par décision de M. le ministre de l'instruction

publique, il est accordé, à l'occasion des fêtes de Pâques, un congé de huit jours, du 16 au 23 avril, aux instituteurs et institutrices publics qui ont dirigé des cours d'adultes pendant le dernier hiver.

Le Journal officiel du 23 publie un décret dont le considérant annonce qu'une Exposition universelle internationale doit avoir lieu prochainement à Paris.

Cette décision cause une satisfaction générale. On croit que l'Exposition se tiendra sur le Champ-de-Mars, comme celle de 1867.

De grands encouragements sont venus de l'étranger à ce sujet. Un individu de la commune de Flaugnac a frappé ces jours derniers sa femme de plusieurs coups de bêche à la tête et lui a fait de graves blessures. Le meurtrier a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Cahors. On le dit atteint d'aliénation mentale.

Dans la deuxième quinzaine du mois d'avril prochain, aura lieu à Paris, la quatorzième réunion des sociétés savantes et des professeurs des départements. Ces assises de la science se tiendront à la Sorbonne, où seront faites des conférences et des lectures publiques, pendant les journées des mercredi 19, jeudi 20, et vendredi 21 avril.

Le samedi 22, il y aura séance solennelle, qui sera présidée par M. le ministre de l'Instruction publique, et dans laquelle seront distribués les récompenses accordées aux sociétés et aux savants. Ces récompenses consisteront notamment quant aux travaux historiques, en une somme de 3,000 francs, qui est mise à la disposition de chacune des sections : 1^o celle d'histoire et d'archéologie; 2^o celle des sciences.

LE MAUVAIS TEMPS ET LES RÉCOLTES.

Le mauvais temps n'a cessé de régner pendant plus d'un mois dans presque toute la France. Les travaux des champs ont été interrompus et les ensemencements de mars gravement compromis. Nous aurons sans aucun doute cette année une récolte d'avoine inférieure à celle des années précédentes.

Les fleuves et les rivières ont débordé dans la plupart des départements et les populations rurales qui demeurent sur les rives sont durement éprouvées.

Les pays viticoles ne paraissent pas autant que d'autres souffrir de cet état de choses. La situation des vignes est bonne, et si les gélées ne viennent pas en avril et mai, la vendange devra être abondante. Elle atteindra difficilement toutefois les résultats constatés en 1875, la dernière récolte viticole ayant été, d'après les renseignements désormais certains, de 83 millions 632,391 hectolitres.

D'après le Journal des Débats les départements qui ont apporté le plus fort contingent à ce chiffre qui n'avait pas encore été atteint sont les suivants :

Table with 2 columns: Département and Récolte (hectolitres). Rows: Hérault (9,423,193), Charente-Inférieure (8,694,757), Charente (5,439,757), Gironde (5,279,410), Aude (3,719,049).

La production a dépassé 2 millions d'hectolitres dans les départements de la Côte-d'Or, d'Indre-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Elle a été de plus de 1 million d'hectolitres dans l'Aube, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, le Loir-et-Cher, le Loiret, le Lot-et-Garonne, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, le Var, la Vendée et la Vienne.

Ce temps pluvieux a été du moins favorable aux plantations forestières faites en février. On ne pourra jamais trop attirer l'attention des propriétaires de grands domaines peu productifs sur les profits qu'on peut retirer de boisements bien compris. Des statistiques récentes portent à près de cinq millions d'hectares la superficie des terres complètement improductives. Il y a en outre un grand nombre de terres pauvres qui sont loin de donner au cultivateur une juste rémunération de son travail et qu'on ne saurait rendre productives qu'à l'aide d'une énorme dépense d'engrais. Si ces 5 millions d'hectares étaient ensemencés en pins rapportant un minimum de 30 fr. à l'hectare, la fortune publique se trouverait augmentée de 150 millions.

Dernières nouvelles

Le Sénat a chargé une commission de présenter un projet pour le renouvellement de cette assemblée par séries, de trois ans en trois ans. Cette commission a définitivement choisi pour les trois séries l'ordre alphabétique, qui est en effet le plus rationnel. Quelques membres avaient proposé de partager la France en trois régions, mais ce projet a été repoussé comme prêtant à l'arbitraire.

Le projet de loi se compose d'un article unique. Un tableau de trois séries est annexé à ce projet, un tirage au sort déterminera l'ordre de priorité entre les trois séries. Les départements ont été divisés de façon à former trois groupes de 75 sénateurs chacun. La série A renferme tous les départements depuis l'Ain jusqu'au Gard inclusivement, plus le département d'Alger, la Guadeloupe et la Réunion. La série B va de la Haute-Garonne à l'Oise inclusivement, et contient en plus le département de Constantine et la Martinique. La série C renferme tous les départements de l'Orne à l'Yonne avec Oran et les Indes françaises.

Le projet de loi de la Commission sera probablement voté sans discussion.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 30 mars, 9 h. 50 m.

Hier, le Sénat a procédé au tirage des trois séries A B C pour le renouvellement des sénateurs de trois ans en trois ans.

La série B comprenant le département du Lot est sortie la première. Par conséquent, les élections sénatoriales nouvelles auront lieu à Cahors en 1879, avant le renouvellement de la Chambre des députés fixée en 1880.

La série C est sortie seconde et la série A troisième.

Bourse de Paris

Paris, 30 mars 1876.

Table with 2 columns: Rente and Value. Rows: Rente 3 p. % (66.30), 4 1/2 p. % (95.10), 5 p. % (104.45).

Bulletin bibliographique

Le Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle. (1)

Cet admirable ouvrage est mal nommé. Encyclopédie générale du XIX^e siècle, tel devrait être son véritable titre. Toutes les connaissances humaines y sont scrupuleusement résumées. Ce n'est pas un livre, c'est une bibliothèque complète en quinze volumes, un « magasin » (pour employer ce mot dans son acception britannique) où se trouvent rassemblés, classés tous les moyens, toutes les ressources que le génie, la patience, les recherches des grands hommes ont mis au service de l'intelligence. Jamais un si vaste amas de matériaux, de renseignements précieux, n'avait été accumulé dans un répertoire aussi lumineux. L'esprit reste confondu en présence de cette œuvre unique, et on ne sait ce qu'il faut le plus admirer du résultat atteint ou de l'audace superbe de l'homme qui osa s'attaquer à une telle entreprise et qui, d'ailleurs, en mourut.

La publication du Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle touche à sa fin. Dans quelques mois, le quinzième et dernier volume aura paru, et l'œuvre la plus considérable qui ait jamais été abordée dans l'ordre encyclopédique sera achevée. Tout, nous l'avons dit, s'y trouve résumé, non seulement ce que renferment tous les dictionnaires spéciaux de lexicologie, d'histoire, de géographie, de biographie, de sciences, d'arts, etc., etc., mais encore des parties entièrement nouvelles, et qui lui prêtent un attrait particulier, comme la monographie des types littéraires, des héros de théâtre ou de roman, des caricatures politiques et sociales, l'histoire des allusions passées dans notre langue, avec de nombreux exemples à l'appui.

À ces renseignements innombrables vient s'ajouter une bibliographie énorme et faite avec le plus grand discernement, résumant par ordre alphabétique les œuvres littéraires, artistiques et scientifiques françaises ou étrangères qui ont eu quelque célébrité ou qui offrent un intérêt quelconque. Ainsi il n'est pas une pièce ou un roman de Balzac, d'Alexandre Dumas, de Scribe et d'Emile Augier qui n'ait sa place dans cette admirable bibliographie. On y trouve même de nombreuses indications concernant nos écrivains de deuxième et troisième ordre.

On a dit avec raison que ce dictionnaire est le musée de l'esprit humain. Prenons, par exemple, la musique. Eh bien, toutes les productions musicales,

(1) Le prix de cette immense encyclopédie est de 600 francs. Dans le but de rendre facile l'acquisition de cette œuvre indispensable à tous, la maison Abel Pilon, rue de Fleurus, 35, à Paris, fournit immédiatement l'ouvrage payable à raison de vingt francs par mois.

depuis l'opéra jusqu'à la chanson des rues, en passant par les romances de salon, y sont consignées, appréciées, caractérisées par des citations.

Quel que soit le mot ou le nom auquel votre esprit s'arrête, consultez le Grand Dictionnaire universel, il répondra. De Diogène à M. Gagne, tous les originaux connus y sont classés.

L'art ancien, l'art contemporain, le présent et le passé dans toutes leurs manifestations sont ainsi sous la main du lecteur du Grand Dictionnaire universel. Et, — voici surtout où nous trouvons matière à admirer l'œuvre de Pierre Larousse, — une parfaite unité de vues règne dans toutes les parties de ce livre monumental. Partout on sent la main du directeur qui revoyait et corrigeait tout ce qu'il n'écrivait pas lui-même.

Nous ne prétendons point donner une idée complète du Grand Dictionnaire universel. Un volume suffirait à peine à décrire dans ces détails cette admirable publication; cette condensation puissante et parfaite de toutes les connaissances.

Le Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle forme, à lui seul, comme nous l'avons dit, une bibliothèque complète, et il supprime tout le travail que nécessitent les recherches dans les bibliothèques ordinaires. Chacun des volumes renferme en moyenne de cinq à six mille colonnes in-4^e, imprimées en caractère très-compacte, mais très-lisibles. Un bibliophile a calculé que le tome XI, par exemple, contient vingt-huit millions de lettres! Vingt huit millions!... Et encore néglige-t-il les centaines de mille, comme fraction insignifiante. C'est stupéfiant en vérité. À ce compte, l'ouvrage complet compterait quatre cent vingt millions de lettres! N'avions-nous pas raison de dire qu'il a fallu une fermeté d'âme extraordinaire pour oser s'attaquer à une œuvre de telles proportions et pour la mener à bien avec cette sûreté et cette énergie?

Revue Britannique.

Sommaire des matières de la livraison de Mars. Voyages. — Géographie. — Mœurs. — L'Islande. Sport. — Histoire naturelle. — Le tigre royal du Bengale. Mœurs asiatiques. — Les tours du silence. Beaux-Arts. — Une causerie d'atelier (peinture et sculpture). Art dramatique. — Les reminiscences d'un vieil habitué (4^e extrait). — Le Palais-Royal. Musique dramatique. — Le festival de Wagner en 1876. Voyages. — Économie politique. — La Nouvelle-Calédonie (avec carte). Miscellanees. — La cadennette, souvenirs d'un volontaire de 94. — Les chiens de Constantinople. — Revue militaire. — Chronique. — Pensées d'un ermite anglais. — Pensées diverses.

CORRESPONDANCE DE LA REVUE BRITANNIQUE. Correspondance d'Allemagne. — Points noirs dans un ciel bleu de Prusse. — Les journalistes et la prison. — Les Allemands du nord au point de vue artistique. — M. Kinkel historien de l'art. — Mouvement de la production intellectuelle. — Progrès des associations agricoles. — Le Faust entier avec une nouvelle mise en scène. — L'histoire de la comédie au théâtre.

Correspondance d'Amérique. — Les candidats à la présidence. — Encore la fraude et les fraudeurs. — Capitulation des grangers. — Justice des partis. — Statistique religieuse. — L'anglais. — Races et couleurs. — Consuls. Correspondance d'Orient. — La mission de M. Outrey en Égypte. — Les officiers européens en Abyssinie. — Rupture des derniers liens de juridiction qui rattachaient l'Égypte à la Turquie. — La prise de Khokan. — Temps d'arrêt dans la question Orientale.

Correspondance de Belgique. — La saint David. Correspondance de Londres. — La saint David. Les poireaux et les poids. — Le coq de saint Pierre et le coq gaulois. — Le canal de Suez. — Baisse des actions de chemin de fer. — Lady Augusta Stanley. — La vivisection. — Les militaires et les dames. — L'arbre de la science. — La reine à l'Hôpital de Londres. — Le titre d'impératrice. — La lutte des piétons. — Romans et théâtres.

Chronique scientifique. Chronique et Bulletin bibliographique. — Le grand Electeur. — Variétés anecdotiques. — M^{me} d'Agoult et Louise Colet. — M. Firmin Didot. — Exposition au Cercle des Mirlitons. — Publications du mois. — La Navade. — Théâtres. Paris, 30 boulevard Haussmann.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 mars 1876.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853. Le n^o 28,813 gagne 100,000 f.; le n^o 58,203 gagne 50,000 f.; le n^o 196,326 gagne 20,000 f.

Obligations foncières 4 % de 1863. — Numéro gagnant dans les 40 séries : 1933 : ce numéro gagne 100,000 f. dans la 23^e série; 30,000 f. dans la 24^e série; 5,000 f. dans les séries 10, 12, 19, 11, 29, 6, 9, 16; 1,000 f. dans chacune des 30 autres séries.

Obligations communales 3 % Le n^o 76394 gagne 100,000 f. les n^{os} 147451, 49443, 136720, 130216 — chacun 10,000 f. les n^{os} 84312, 132818, 65727, 9861, 80323, 115334, 123270, 75381, 107267, 19839 — chacun 1,000 f.

Obligations communales 4 % de 1875. — Le n^o 72085 remboursé à 100,000 f. Le n^o 333659 remboursé à 30,000 fr. les numéros 345431, 253545, 87278, 102035 — remboursés chacun à 10,000 f. Les n^{os} 252204, 141542, 50200, 355807, 93767, 126055, 371994, 126480, 247088, 124374 — remboursés chacun à 3,000 f.

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du *Journal du Lot*, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT

ALPHONSE MOUREAUX

professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris

Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consultent jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer.

Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux



besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Edité par l'Institut géographique.

que de Paris avec un soin parfait; il offre des renseignements tous nouveaux:

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU;
- 2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE;
- 3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes;
- 4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer: leur direction est indiquée par des flèches;
- 5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

— Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du *Journal du Lot*, où l'on peut adresser les demandes.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(6^e année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 48, Paris. DIRECTEUR-PROPRÉTAIRE: CH. DUVAL, Officier retraité. Est indispensable aux Capitalistes et aux rentiers. Parait chaque dimanche. — Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs. ABONNEMENTS: 3 FR. PAR AN. Abonnement d'essai: 3 mois, 1 fr. L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE un beau PORTEFEUILLE FINANCIER avec un Traité de Bourse de 200 pages.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître son livre si curieux: *les Voyages aux états et empire de la lune et de Cyrano de Bergerac*, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps: « L'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4^o colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues:

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrace, exécutée par Monnin. — *Danaé*, de Charbonnel, par lui-même. — *Le Ru du moulin*, de Tanguy, par lui-même. — *Chloé*, de Jules Lefebvre, par Monnin. — *Les Grigouas*, de Charbonnel, par lui-même. — *L'Amateur des tableaux*, de Léyendeker, par Cattelain. — *Erasmus*, d'Holbein, par H. Lefort. — *Réverie*, de Laforestier, par A. Masson. — *Sous bois*, près Provins, de Guérard, par lui-même. — *La Poésie à l'hôpital*, de Monnier, par lui-même. — *Une bonne Femme*, de Flameng, par Lucas. — *Environs de Cam*, d'Hervier, par lui-même, etc.

Les articles sont signés: Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud, Armand Silvestre, etc.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés: *les Musiciens de la noce*, de Charbonnel; *la Basse-cour*, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux: 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

L'Exposition universelle de Philadelphie, qui passionne le commerce anglo-américain, et qui comptera 2,000 exposants français, va bientôt s'ouvrir. A ce sujet on annonce comme devant paraître rue Saint-Honoré, 338, à Paris, en l'imprimerie Jouaust, un des futurs exposants, et sous ce double titre: L'Ex-

position illustrée de Philadelphie — *The Philadelphia Exhibition, illustrated*, une Revue bi-mensuelle rédigée en français et en anglais. Les annonces seront aussi publiées dans ces deux langues; double et fructueuse publicité qui sera fort appréciée du monde industriel. Nous engageons donc nos lecteurs à demander, par carte postale ou par l'envoi d'une carte de visite, le prospectus anglo-français illustré de cette intéressante et curieuse publication.

Le premier volume de l'*Histoire de France illustrée de Michelet*, publiée par l'éditeur Lacroix, 43 faubourg Montmartre est complet avec les livraisons 12 et 13, c'est un magnifique livre de près de cinq cents pages.

Ces dernières livraisons contiennent une préface de Michelet qu'il a laissée avant de mourir; écrite, après que son œuvre a été terminée, elle relie les trente années de son histoire de France.

Comme illustrations, elles représentent le vrai portrait de Michelet, ainsi qu'une belle allégorie de l'histoire sous les traits d'une femme qu'entourent des scènes des diverses phases de la France.

Du reste, le succès de cette splendide publication augmente avec chaque livraison.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'*Echo de la Sorbonne*, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

MACHINES A COUDRE
DE TOUS LES SYSTEMES
ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille
DE SALON ET D'ATELIER
pour Tailleurs, Cordonniers,
Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier
dépositaire
à Cahors
Sole Maison
vendant

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

MACHINE
A NAVETTE
brevetée s. g. d. g.
Marchant au pied
et à la main

Au prix de 125 francs
montée sur joli guéridon.
La même Machine montée sur grande table
150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,
Pièces de rechange et Réparations, Coupe-
Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix: 2 fr.
Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mullier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Parades, Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

A VENDRE

1° Le Château de Mauroux, par Puy-l'Evêque, et ses dépendances:
Une Garene de. . . 7 h. 49
Autres Bois . . . 4 80
Terres labourables . . 19 »
Vignes . . . 18 »
Près . . . 4 »
En tout environ . . . 53 »
2° La Propriété de M. Maratuech, à Vire:
Magnifique maison de maître et bâtiments ruraux neufs.
Terres labourables . . 9 h. 80
Près . . . 1 20
Vignes . . . 1 »
Buis . . . 5 »
En tout . . . 17 »
3° La Propriété de M. Carrié, capitaine d'artillerie à Vire.
Jolie maison et terres en excellent rapport, d'une contenance de 1 h. 30.
Le tout à portée de trois gares au moins.
S'adresser à M. Rives, expert patenté à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot) qui a les pouvoirs pour vendre.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES.
GARNITURES DEVIANTS D'AUTELS

MARIE-BLANC
FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienues; Feux d'artifice.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine:
Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.
Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.
Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.
Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.
Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail: dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.

Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

VICTOR HUGO
QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANGON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES
Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.
Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8
Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

BAYLES JNE
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boasses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibeciers, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

A VENDRE
POUR CAUSE DE DÉCÈS,

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE
à la résidence de Catus, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors (Lot)
On donnera toutes facilités pour le paiement.
S'adresser, à Catus, aux héritiers de feu M. Caviolle, notaire.

OFFRE D'AGENCE
Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

Une révolution dans l'annonce!!!
Voulez-vous vous faire connaître? adressez-vous à l'administration de *L'Enveloppe-publicité*, brevetée S. G. D. G., 6, cité Trévisse, Paris, Ch. GRÉLIER. — Ces enveloppes dites aussi de *Surété* parce que leur ouverture n'altère pas les annonces et qu'une fois ouvertes on ne peut plus les recacheter, se vendent affranchies avec une réduction de cinq centimes sur le timbre-poste.
On céderait à forfait le droit d'exploitation du brevet dans les départements, beaux bénéfices, position indépendante, petit capital.